

Services publics et peuples autochtones: pour une instance permanente et bilatérale

Par Pierre Trudel

Commission d'enquête sur les relations
entre Autochtones et certains services
publics(22 novembre 2017)

La Société Recherches amérindiennes au Québec

- Je suis président du C.A. et j'ai été membre du comité de rédaction de la revue depuis les années 1980
- Je parle en mon nom.
- RAQ est un OSBL dont le mandat est de faire avancer la connaissance sur les peuples autochtones en publiant revue, livres et en faisant des événements publics (colloque, panels, etc) (Ex.: Le dernier 'midi des nations' sur les manuels scolaires)
- RAQ constitue, depuis près de 50 ans, une grande richesse de connaissances sur les Autochtones

Enseignant/chercheur

- Ma formation est en anthropologie; j'ai enseigné cette discipline pendant plus de 30 ans au Cégep; j'enseigne à l'UQÀM et présentement à l'UDM en science politique. J'ai aussi enseigné en histoire et à l'École de Travail social de l'UQÀM. J'ai aussi enseigné à l'Institut Kiuna.
- J'ai mené des recherches d'impact du Complexe Grande Baleine sur les activités de subsistance des Cris et des Inuits.
- Écrits des textes sur diverses questions notamment sur les préjugés, la 'négation de l'Autre' et la représentation des Autochtones dans les médias.
- J'ai publié «Ghislain Picard Entretien» chez Boréal afin de mieux faire connaître la situation politique notamment l'APNQL

Formateur

- Pendant plus de 10 ans, après la 'crise d'Oka'. J'ai donné des formations, nommées 'sessions de sensibilisation', auprès des fonctionnaires fédéraux dans le cadre de la loi d'Équité en emploi, plus particulièrement sur les Autochtones, l'un des 4 groupes visés par la loi.
- J'ai donc une certaine expérience de dialogue avec des fonctionnaires sur la question des Autochtones.

Ma perspective

- 1- Ma contribution ici consiste à relever des éléments contextuels et structurels qui touchent la question des services publics. Je ne suis pas 'expert' en administration public mais un généraliste et un observateur de la scène politique autochtone depuis plus de 30 ans
- 2- Les structures politiques ou institutionnelles sont importantes mais ne reflètent pas l'ensemble de la réalité. (ex: la CBNQ, Kahnawake et la Loi sur les Indiens)

Des relations de nation à nation: au fédéral?

- Absence de cohérence au gouvernement fédéral
- -art, 35 reconnaît des 'peuples autochtones '(1982) Mais, sont toujours administrés par une loi et un ministère des 'affaires autochtones et du Nord'
- - recommandation de la CRPA et discours du PM au ONU: sortir de 'structures coloniales'

Nouvelles structures

- Un parlement autochtone (troisième chambre)
- Renouveler la relation au moyen de traités modernes à l'échelle nationale
- Réédification 1000 communautés en nations 'modernes' (+-80) afin de passer à l'abrogation de la loi sur les Indiens. (transition)
- Deux ministères: intergouvernemental et administratif
- Ministre des relations intergouvernementales et comité du cabinet des ministres

1996...

- Recommandation 2.3.50: «Que le gouvernement du Canada apporte les changements proposés **dans l'année qui suit** la publication du présent rapport, indiquant clairement par là que non seulement il entend réformer sa relation fondamentale avec les peuples autochtones, mais aussi qu'il prend des mesures concrètes en ce sens» (p.412)

Au Québec: conseil des ministres adopte 15 principes

- En **1983**, le conseil des ministres du gouvernement du Québec adopte **15 principes** pour 'guider les interventions en matière de politique autochtone:
- Dont:
- -14- le Québec s'engage à consulter les nations autochtones, par le truchement de mécanismes à déterminer. Au sujet de questions touchant à leurs droits fondamentaux»
- 15- ces mécanismes pourraient être institutionnalisés afin de garantir la participation future des nations autochtones.

L'assemblée nationale vote une résolution de reconnaissance des droits(1985)

- La résolution se termine :
«Convienne que soit établi un forum parlementaire permanent permettant aux Autochtones de faire connaître leurs droits, leurs aspirations et leurs besoins»

Constat

- Manque de volonté politique (ou de 'circonstances' ...) afin d'établir au sommet le principe de rapports bilatéraux de nation à nation
- La mise en place de ces rapports bilatéraux en changeant les structures politiques contribue à la 'cohérence' et à donner davantage de 'volonté politique' dans l'ensemble de l'administration publique et quant à l'élaboration des politiques publiques.
- Votre commission pourrait être transformée en une instance permanente et bilatérale - sur le plan administratif- qui examine les rapports de nation à nation dans les services publics

À propos de «session de sensibilisation»

- Pendant plus de 10 ans, j'ai donné de la formation aux fonctionnaires fédéraux et aux membres des Forces armées sur les questions des Autochtones.
- Après la 'crise d'Oka' = il fallait savoir parler des questions autochtones...
- Les principes de base: éviter de brusquer, écouter les perceptions, savoir comment 'semer le doute', parvenir à un certain consensus, arriver à neutraliser l'hostilité à l'aide des participants plus ouverts et informés, donner des ressources,

Deux articles à propos des 'préjugés'

- J'ai relevé dans les années 1990, les composantes de ce que je nommais la 'négation de l'Autre' dans les discours. Il s'agissait des préjugés et de discours hostiles et haineux.
- J'ai également contribué à une réflexion au Conseil de Presse du Québec sur «Les médias et les Autochtones»

La discrimination systémique: un concept méconnu ...

- Au préalable, je devais bien faire comprendre la logique et le but de ces sessions de sensibilisation: relever les limites de la loi contre la discrimination directe, l'importance d'une loi obligeant les institutions à examiner leurs pratiques à savoir si celles-ci ont un 'effet discriminatoire'
- La difficile notion d'être responsable de discrimination sans avoir l'intention de discriminer...

Constats

- Je reste convaincu que ces sessions sont importantes. Et je me demande si elles sont mise en œuvre dans les ministères du Québec.
- La ville de Montréal a l'intention de donner de telle formation à l'ensemble de sa fonction publique; qu'en est-il du gouvernement du Québec?
- J'aimerais relever que la Loi d'équité en emploi fédéral a été adoptée dans les années 1980; c'est 10 ans plus tard, environ, qu'on a élargi sa portée et donné à la Commission canadienne des droits de la personnes l'autorité de sanctionner des ministères, ou d'autres agences ou entreprises, si elles n'établissaient pas de plan en matière d'équité en emploi et dans quelle mesure les objectifs visés étaient atteints.

Constats

- Nous sommes dans un domaine où joue beaucoup la ‘volonté politique’. Est-ce volontaire ou obligatoire? Y a-t-il des sanctions ou des compte à rendre? Qu’en est-il au Québec quant à la discrimination systémique dans les services publics?? Une instance permanente et bilatérale aurait ici un rôle à jouer
- (Vous aurez à surmonter une certaine opinion publique quant à cette notion de discrimination systémique. Les mots brûlés ...)

Constats

- C'est la seconde fois que je témoigne auprès d'une commission.
- Lors de l'enquête du coroner sur la mort du caporal Marcel Lemay, j'ai relevé que l'enquête aurait été plus efficace et significative s'il elle avait été menée de façon bilatérale avec un 'coroner' mohawk et si elle avait porté sur les événements qui ont mené à cette 'crise'.
- Bien que touchant aux rapports entre nations, la plupart des recommandations portaient sur des modalités d'interventions policières, ce qui était nécessaire mais insuffisant.
- Un coroner mohawk aurait relevé la légitimité du processus et mené à traiter davantage de l'administration de la justice et des rapports entre nations
- J'ai aussi fait remarqué au coroner que les instances décisionnelles n'avaient pas tenu compte de faits bien connus et qui ont mené au conflit armé. Des instances bilatérales et permanentes peuvent contribuer à ne pas reproduire cette situation

Constats

- D'où l'importance d'instances bilatérales qui contribuent à élever le niveau de conscience de certaines réalités afin d'éviter les 'crises'
- Ce principe s'applique sûrement pour ce qui est des faits qui ont mené à l'instauration de votre commission
- Par ailleurs, une instance permanente et bilatérale sur le plan des services publics pourrait mieux coordonner l'appropriation par les intervenant du principe de la 'sécurisation culturelle ».

À propos de la 'réédification des nations' et les services publics

- Les services publics sont-ils rendus par des instances autochtones ou non?
- Il est à mon avis important d'examiner cette question, de comparer et d'isoler des éléments qui permettent de mieux comprendre la question de l'amélioration des services publics.
- Comparer par exemple la situation des Cris et d'autres nations qui n'ont pas de telles institutions.
- En 1996, j'ai été étonné de voir la Commission royale sur les peuples autochtones avancer avec la recommandation de réédification sans mener d'étude sur cette question. (Par exemple, la situation des Cris)
- Comment se comparent les services des 'conventionnés' et des 'non-conventionnés'?

Un mot sur le 'sous-financement'

- D'un plan de 'développement économique sur 20 ans de la CRPA, aux questionnements de la vérificatrice générale à propos du 'niveau de financement', à la décision de la Cour suprême à l'effet qu'il existe de la 'discrimination systémique'. Une lente prise de conscience dans un contexte de préjugé sur les 'Indiens privilégiés'...
- Les 10 Premiers ministres provinciaux conviennent de nos jours au sous-financement ...

Un exemple de discours hostile d'un fonctionnaire du SAA à la retraite.

- Publié chez la maison d'édition Hurtubise et écrit par Réjean Morissette, «Les Autochtones ne sont pas des pandas» fait la promotion de l'abolition des droits ancestraux et accuse les nations autochtones de refuser la 'citoyenneté' québécoise. (Des experts ont qualifié les 400 pages de cet ouvrage de pamphlet 'révisionniste'.) Voici des extraits qui portent atteinte à la réputation de 'groupes ciblés'

- Sur l'histoire des Mohawks: *«Ils ne firent que piller leurs voisins sans défense, violer leurs femmes, massacrer les personnes faibles et handicapées ...»* (p.61)
-
- Sur la catégorisation des nations autochtones au Québec. Les Hurons, les Innus, les Abénaquis, les Malécites et les Micmacs sont des: *«faussaires et abuseurs du système»*. Les Mohawks sont des : *«criminalisés»*. Les Cris, les Naskapis et les les Inuit sont des : *«planqués à vie à la suite des traités»*. (p.373-4)

- Sur la nation crie: *«Le problème c'est qu'aujourd'hui, après 35 ans de ce terrorisme juridique fondé largement sur des fabulations historiques, les Cris demeurent profondément miséreux. Leur argent et le caractère artificiel de leur société les ont rendus arrogants et méprisants ... »* (p.226)

- Sur le caractère criminel des Autochtones et sur le fait qu'ils sont abuseurs du 'système' et de leurs propres populations. : *«De même, fermer les yeux sur les pires abus quotidiens des Mohawks criminalisés, au nom de la spécificité autochtone, est devenu socialement intolérable (...) La même logique s'applique aux Autochtones ne s'identifiant comme tels que pour conserver leurs privilèges fiscaux et profiter abusivement des avantages que confère la protection du droit autochtone. Les Hurons de Wendake sont les prototypes de ce sous-groupe. Se greffent également à ce groupe les membres des nations abénaquise, malécite, micmaque ainsi que les communautés innues de Mashteuiatsh, Essipit et Betsiamites. Tous ces Autochtones, la plupart figurant parmi les Autochtones non conventionnés les mieux nantis du Québec, revendiquent la permanence et la perpétuité en ce qui concerne leurs droits d'abuser du système.... . (...) À l'exception des plus urbaines, toutes les communautés autochtones peinent à protéger leurs membres des violences physiques, sexuelles, morales et idéologiques auxquelles ils sont quotidiennement confrontés. Les dirigeants de ces communautés, trop souvent despotiques et incompetents, sont dépassés par cette situation. » (p.346)*

- Sur leurs valeurs ancestrales et leurs cultures: *«De la même façon, toujours au nom de la culture, des valeurs ancestrales et de la reproduction d'un peuple menacé, les femmes autochtones sont victimes des pires violences psychologiques, physiques et sexuelles.»*(354)
-
- Sur la nature de leurs droits:
-
- À propos de la Déclaration des Nation Unies sur les droits des peuples autochtones : *« Bref, n'avoir que des droits sans aucune obligation. La vie en rose dans sa forme sociale la plus idyllique! (...) Cependant, une telle déclaration reflète malheureusement les fantasmes les plus fous... »* (p. 337)
-
- *«Le Québec, tout particulièrement, ne doit plus accepter le terrorisme idéologique international pratiqués par quelques dirigeants autochtones.»* (p.338)

- *«Pour se faire, ce n'est pas d'une réforme du droit autochtone dont il est ici question, mais bien de son abolition.... (p.385)*
-
- *«La démarche doit être exclusivement politique, le droit autochtone ne pouvant faire parti de la solution. Le nationalisme québécois est un nationalisme d'ouverture sur le monde. »(p. 376)*
-
- Extraits faisant appel à l'intolérance à l'égard des Autochtones
-
- *« Quelqu'un pourra-t-il un jour nous instruire, avec un début et une fin, de tous les droits des Autochtones ayant été bafoués ou appelés à être bafoués dans l'avenir? Une fois ces droits inscrits dans un grand livre, aurons-nous le courage collectivement de tourner la page et de passer à autre chose? » (p.291)*

- *«Le caractère infini des droits autochtones bafoués permet aux leaders autochtones démagogues de pratiquer avec pleine licence un terrorisme verbal sans limite et sans frontière. Les gens se demandent souvent si un jour il y aura une fin à ces revendications et ces récriminations incessantes.» (p.291)*
-
- *«De la paix des braves, les Autochtones ont surtout retenu les rentes viagères colossales dont bénéficieront les Cris pour très longtemps. Les Québécois, quant à eux, résignés, y voit une taxe supplémentaire, un prix à payer pour avoir le droit de développer leur territoire, un peu comme un restaurateur obligé de payer un loyer à la mafia pour avoir le droit d'exister.» (p. 320)*

- *« C'est le supplice chinois de la goutte d'eau par lequel la douleur l'emporte toujours sur la raison. » (p.335)*
-
- *«Aucun n'a eu le courage de dire que ce délire a assez duré, et qu'ils ne veulent plus jouer sur ce terrain.» (p.337)*
-
- *Sur la nature de leur leader Ghislain Picard: «Son langage outrancier, toujours agressif envers la population du Québec, ne souffre d'aucune nuance». (...) « Encore là, quelle que soit l'étendue des inepties formulées par M. Picard, jamais personne n'ose le confronter au Québec, à commencer par le gouvernement, terrorisé par lui depuis 18 ans.» (..) «Affichant un ton particulièrement hargneux, irrespectueux et péremptoire, ... (p.368-9)*